



Créé en 1801, familial depuis 1891



VENTE - TERRAIN À BÂTIR

QUESTIONNAIRE

LES DEUX COLONNES SONT A COMPLETER

même si votre conjoint ou partenaire n'est pas directement concerné(e) par le dossier – merci !

	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
NOM		
NOM ÉTAT CIVIL		
PRÉNOMS (TOUS)		
DATE DE NAISSANCE		
LIEU & DEPARTEMENT DE NAISSANCE		
PAYS		
NATIONALITÉ		
SITUATION PROFESSIONNELLE		
PROFESSION :		
	<input type="checkbox"/> COMMERÇANT <input type="checkbox"/> ARTISAN <input type="checkbox"/> DIRIGEANT DE SOCIÉTÉ	<input type="checkbox"/> COMMERÇANT <input type="checkbox"/> ARTISAN <input type="checkbox"/> DIRIGEANT DE SOCIÉTÉ
COORDONNEES		
N° de téléphone portable		
N° de téléphone professionnel		
N° de téléphone domicile		
Adresse e-mail		
J'accepte que mon adresse électronique soit utilisée pour recevoir des informations de l'OFFICE NICOLAS, Notaires associés par courrier électronique	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse (n°, voie)		
Code postal, VILLE		
SITUATION PERSONNELLE		
	<input type="checkbox"/> CELIBATAIRE <input type="checkbox"/> VEUF / VEUVE <input type="checkbox"/> MARIE / MARIEE	<input type="checkbox"/> CELIBATAIRE <input type="checkbox"/> VEUF / VEUVE <input type="checkbox"/> MARIE / MARIEE
Date du mariage		
Commune du mariage		
Département du mariage		
Date contrat de mariage		
Nom et commune du notaire		
Régime matrimonial		
	<input type="checkbox"/> PACSE / PACSEE	<input type="checkbox"/> PACSE / PACSEE
Date et lieu du TGI		
Date et nom du notaire		
Régime adopté		

SAS « OFFICE NICOLAS, Notaires associés », au capital de 10.000€, immatriculée au RCS NANTES n° 891 383 697

25 Route de Rennes - Pont du Cens, près NANTES - 44700 ORVAULT - Tel. 02 40 76 92 20 - officenicolas@notaires.fr - www.nicolas-orvault.notaires.fr

NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE · GESTION LOCATIVE · NÉGOCIATION DE FONDS DE COMMERCE



PAS LE TEMPS DE PASSER CHEZ VOTRE NOTAIRE ?
Une Solution : La visio-conférence.
Consultez-nous pour plus d'information



Office Notarial certifié pour l'ensemble de ses activités
ISO 9001 : 2008 par LRQA n°FQA 4002191

BELEM
1896
Adhérent fondation



Lieu du TGI Date	<input type="checkbox"/> DIVORCE / DIVORCEE	<input type="checkbox"/> DIVORCE / DIVORCEE
	<input type="checkbox"/> EN INSTANCE DE DIVORCE	<input type="checkbox"/> EN INSTANCE DE DIVORCE
Dans le passé, avez-vous élu domicile à l'étranger ? <input type="checkbox"/> OUI (précisez la période) <input type="checkbox"/> NON		
A l'avenir, projetez-vous d'habiter à l'étranger ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

IMMEUBLE

OUI NON

Votre terrain est-il viabilisé ? OUI NON
Si oui, préciser les éléments de viabilisation :
.....
.....

Existe-t-il du bâti ? OUI NON
Le bien dépend-il d'un lotissement ? OUI NON
Si oui, existe-t-il une association syndicale ?
Coordonnées du président :

Êtes-vous en possession du cahier des charges du lotissement ? OUI NON
Le terrain dépend-il d'une copropriété horizontale ? OUI NON
Résulte-t-il d'une division soumise à autorisation d'urbanisme ? *Déclaration préalable, permis d'aménager.* OUI NON
Si oui, fournir la copie de l'autorisation et la preuve de son affichage sur le terrain.

BORNAGE

OUI NON

Un géomètre a-t-il borné le terrain ? OUI NON
Si oui, fournir le dossier.
Si non, coordonnées du géomètre :

SERVITUDES

OUI NON

Avez-vous connaissance de servitudes particulières sur votre propriété ? OUI NON
Servitude de passage, de tréfonds de canalisations, de cour commune, d'interdiction de construire...
Existe-t-il un puits sur le terrain ? si oui, a-t'il fait l'objet d'une déclaration en mairie ? OUI NON

GARANTIE HYPOTHECAIRE

OUI NON

Avez-vous souscrit un ou plusieurs prêts avec hypothèque sur le bien vendu ? OUI NON
Si oui, joindre tableau d'amortissement et coordonnées de l'établissement prêteur
Avez-vous un crédit relais dans l'attente de la vente de ce bien ? OUI NON

En cas de prêt hypothécaire, des frais de mainlevées seront exigibles lors de la

vente

AFFICHAGE

Le terrain supporte-t-il un contrat d'affichage ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ETUDE DES SOLS

Avez-vous réalisé une étude des sols sur votre propriété ?

Si oui, fournir le dossier.

Si non, autorisez-vous l'acquéreur à la réaliser dans le cadre de la vente ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous réalisé un étude géotechnique du terrain vendu (obligatoire si argile : aléa modéré et fort)

Existe-t-il une cuve enterrée sur le terrain ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Savez-vous si le terrain est constructible depuis plus de 18 ans ? (taxe forfaitaire nationale et taxe forfaitaire communale) ?

Pièces à fournir :

Relevé d'identité bancaire ou IBAN

Dernière taxe foncière

Copie cartes d'identités et livret de famille

Mention sur la protection des données personnelles

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de leurs données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si les personnes estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

Fait à.....

Le.....

Signature(s)